IPSHO ASSOCIATION

Siège social : 7 rue des Tanneurs
60000 BEAUVAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

PKF ARSILON Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

PKF ARSILON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention des Membres
IPSHO ASSOCIATION
Centre des Tanneurs
60000 Beauvais

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IPSHO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

TÉL. / 03 22 91 30 00

14 boulevard Alsace Lorraine
BP 31724
80017 Amiens cedex 1

pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00279. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Amiens, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Laurent MANTEL
Associé

Bilan Actif des Associations et Fondations
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

ACTIF	Brut 2021	Amortissement 2021	Net 2021	Net 2020
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 413	12 413		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	160 758	116 197	44 561	27 909
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	172 941		172 941	170 641
Prêts	13 889		13 889	13 889
Autres immobilisations financières	11 300		11 300	11 300
TOTAL I	**371 301**	**128 610**	**242 692**	**223 739**
Actif circulant		**0**	**0**	**0**
Stocks et en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	270 637		270 637	296 560
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	116 185		116 185	56 222
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	600 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	524 699		524 699	1 039 746
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	**1 911 521**		**1 911 521**	**1 992 528**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 282 822**	**128 610**	**2 154 213**	**2 216 268**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Bilan Passif des Associations et Fondations
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	75 248	75 248
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	1 212 417	1 146 893
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlée	*0*	*0*
Autres réserves	0	0
Report à nouveau		
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	*0*	*0*
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non controlées	*0*	*0*
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlée	*0*	*0*
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	*0*	*0*
dont charges des activités SMS de prise en compte différée	*0*	*0*
Résultat en attente d'affectation	0	0
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales	*0*	*0*
dont résultat des activités sociales et médico-sociales non controlées	*0*	*0*
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlée	*0*	*0*
Excédent ou déficit de l'exercice	154 787	65 524
Situation nette (sous total)	**1 442 452**	**1 287 665**
Fonds propres consomptibles	0	0
Subventions d'investissement	192	192
Provisions réglementées	0	0
Droits des propriétaires - (Commodat)	0	0
TOTAL I	**1 442 644**	**1 287 856**

FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
TOTAL II		

PROVISIONS		
Provisions pour risques	201 654	289 739
Provisions pour charges		
TOTAL III	**201 654**	**289 739**

DETTES		
Emprunts obligataires et assimiliés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 688	221 421
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	324 227	325 724
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		36 315
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		55 211
TOTAL IV	**509 915**	**638 672**
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 154 213**	**2 216 268**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Compte de Résultat des Associations et Fondations
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021 - Avec journaux de simulation

PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	552 339	501 556
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 001 715	1 941 841
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*0*	*0*
Versements des fondateurs ou conso de la dot consomptible		
Ressources liées à la generosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financieres		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	250 202	39 141
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	80	1
TOTAL I	**2 804 336**	**2 482 539**

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	647 999	591 634
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	131 909	111 544
Salaires et traitements	1 231 534	1 192 714
Charges sociales	481 623	456 557
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	122 492	71 546
Report en fonds dédiés		
Autres Charges	14 445	0
TOTAL II	**2 630 002**	**2 423 995**

1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	174 333	58 544

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 151	6 685
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**7 151**	**6 685**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**7 151**	**6 685**
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**181 484**	**65 229**

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	36 319	840
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**36 319**	**840**

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	62 530	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**62 530**	

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-26 211**	**840**

Participation des salariés aux resultats (VII)	**0**	**0**
Impôts sur les benefices (VIII)	**486**	**545**

Total des produits (I+III+V)	**2 847 805**	**2 490 064**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**2 693 018**	**2 424 540**

EXCEDENT OU DEFICIT	**154 787**	**65 524**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	**0**	**0**

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLANTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	**0**	**0**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Annexe 1 : Identification de l'entreprise

Désignation de l'association

IPSHO

Insertion Professionnelle et Suivi des Handicapés de l'Oise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 2 154 213 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagement d'un excédent de 154 787 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 07/06/2022 par le conseil d'administration de l'association.

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Règles comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode comptable

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations.

L'association compte 12 sections analytiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévues :

✓	Logiciels	3 ans
✓	Agencement et aménagements des constructions	3 à 10 ans
✓	Mobilier	5 à 10 ans
✓	Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision n'a été constatée au cours de cette période.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Le tableau de l'annexe 5 décrit le cas échéant, l'état de ces provisions.

La dotation des provisions pour risques et charges regroupe :

- 94 403 € de provisions de restructuration des différents services
- 20 000 € de provisions prud'homales
- 32 640 € de provision pour risque de non recouvrement AIRTH
- 4 680 € de provision pour risque de non recouvrement PULSSERsa
- 6 720 € de provision pour risque de non recouvrement EOS Jeunes
- 31 917 € de provision pour indemnité de licenciement
- 11 294 € de provision pour restitution Subvention 2021 de l'Axe 1 et 2

Soit un global de 201 654 €

Engagements de retraite

La convention collective dont dépend l'association est celle des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (IDCC 413).

L'association a décidé d'externaliser la gestion des indemnités de fin de carrière et n'a pas abondé cette année.

Les fonds externalisés sont valorisés à 115 325,73 € au 31/12/2021.

Une partie de ces engagements de retraite sont également provisionnés au travers de la provision pour restructuration qui se rattache à 8 salariés de l'entité.

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Evènements de l'exercice

En 2021, la pandémie a eu un impact sur les modalités de délivrance des offres de services de l'association, en distanciel et en présentiel, en fonction des recommandations de l'Etat et de la nécessité d'accomplir nos missions sur le terrain. L'impact financier reste mineur, tant pour les produits que pour les charges, par rapport à 2020.
En effet, on constate une part de financement spécifique de l'Agefiph sur l'action de veille covid à hauteur de 5 800 €.

Evènements post-clôture

Les opérations militaires en Ukraine qui ont débuté le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie auront un impact négatif sur les coûts de l'énergie, les prix de certaines matières premières et leurs délais d'approvisionnement. Cependant, compte tenu de notre activité, l'impact dans nos comptes ne sera pas significatif.

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

AC - Immobilisations
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2020	Acquisitions 2021	Cessions 2021	Immobilisations au 31 Décembre 2021	Contrôle immobilisations 2021
Immobilisations incorporelles	**12 413**			**12 413**	**12 413**
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	12 413			12 413	12 413
Fonds commercial					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	**168 970**	**33 447**	**41 659**	**160 758**	**168 970**
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions					
Installations, matériel et outillage techniques					
Autres immobilisations corporelles	168 970	33 447	41 659	160 758	160 758
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations financières	**195 830**	**5 424**	**3 124**	**198 130**	**195 830**
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	170 641	2 300		172 941	172 941
Prêts	13 889	3 124	3 124	13 889	13 889
Autres immobilisations financières	11 300			11 300	11 300
TOTAL IMMOBILISATION	**377 213**	**38 871**	**44 783**	**371 301**	**371 301**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

AC - Amortissements et dépréciations
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2020	Dotations 2021	Diminutions 2021	Amortissements et dépréc. au 31/12/2021	Contrôle amortissements 2021
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	12 413			12 413	12 413
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	12 413			12 413	12 413
Fonds commercial (établissements privés)					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	141 061	16 795	41 659	116 197	141 061
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations, matériel et outillage techniques					
Autres immobilisations corporelles	141 061	16 795	41 659	116 197	116 197
Immobilisations corporelles en cours					
Dépréciations des immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	153 473	16 795	41 659	128 610	128 610

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

AC - Provisions pour risques et charges
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2020	Augmentations 2021	Diminutions 2021	Montants au 31/12/2021	Contrôle provisions 2021
Provisions pour risques et charges					
151 - Provisions pour risques	289 739	105 697	193 782	201 654	201 654
dont provisions pour litige (c/1511)					
dont provisions pour garanties données aux usagers (c/1512)					
dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)					
dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)					
dont provisions pour perte de change (c/1515)					
dont autres provisions pour risques (c/1518)					
dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)					
152 - Provisions pour charges sur legs ou dotations	0	0	0	0	0
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)					
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
dont provisions pour grosses réparations (c/1572)					
158 - Autres provisions pour charges					
dont provisions pour rémun. pers. handicapées (c/1581)					
dont autres provisions pour charges (c/1588)					
TOTAL GENERAL	**289 739**	**105 697**	**193 782**	**201 654**	**201 654**
Prov. pour risques et charges (c/151, 152, 153, 155, 157, 158 et c/6815 et 7815)	-289 739	105 697	203 982	-388 024	-201 654

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

ANNEXE 8 : Etat des Échéances des Créances et des Dettes
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Libellé	Montant brut 31/12/2021	A un an au plus	A plus d'un an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)			
Prêts (274)	13 889	13 889	
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	184 241		184 241
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	270 637	270 637	
Déb. et créd. divers (4096,4097, etc)	88 138	88 138	
Personnel et comptes rattachés (421,)	1 602	1 602	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)			
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	28 679	28 679	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)			
TOTAL CREANCES	**587 186**	**402 945**	**184 241**

DETTES (b)			
Emprunts obligataires convertibles (161)			
Autres emprunts obligataires (163)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)			
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	185 688	185 688	
Personnel et comptes rattachés (421,)	136 062	136 062	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	184 941	184 941	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	3 224	3 224	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)			
Autres dettes (solde crediteur 409, 41, 45, 46, ...)	2 234	2 234	
Produits constatés d'avance (487)			
TOTAL DETTES	**512 149**	**512 149**	**0**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

ANNEXE 7 : Etat des Produits à recevoir et Charges à payer
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Libellé	Montant brut 31/12/2021
PRODUITS A RECEVOIR	
Créances rattachées à des participations	
Prêts (Intêret)	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances clients	88 138
Disponibilités	10 051
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**98 189**

CHARGES A PAYER	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 700
Dettes fiscales et sociales	223 835
Autres dettes	2 234
TOTAL CHARGES A PAYER	**237 769**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

ANNEXE 8 : Etat des Charges et produits constatés d'avance
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Libellé	Charges constatés d'avance au 31/12/2021	Produits constatés d'avance au 31/12/2021
Charges et Produits constatés d'avance		
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**0**	**0**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION